Belvaux/Sanem, le 15 février 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 07 février 2024, réf N° **EAU/AUT/23/0769,** la société

CBBRT Partners S.à.r.l.

a obtenu une autorisation relative à la **gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation de terres polluées et de terrassement en vue de la construction et de l'exploitation d'un bâtiment mixte à Belvaux – Commune : Sanem.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **15 février 2024 au 26 mars 2024 inclus**.

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Nathalie Morgenthaler, échevine

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven